DUO AT WORK

8ème édition

Appel à candidature

Excellence partagée entre architecte et industriel

Un prix créé en partenariat avec l'Unsfa Ile-de-France et ARCHITECT@WORK Paris

Présentation

Le Prix Duo@Work distingue les projets qui associent recherche architecturale et création industrielle innovante. Ce concours récompense des partenariats entre architectes et industriels qui ont mis en commun leur savoir-faire au service de projets innovants partout en France.

Le Prix Duo@Work ambitionne de faire connaitre, promouvoir et assurer la reconnaissance de la démarche concertée du tandem Architecte/Industriel pour la création de produits et procédés appliqués à l'acte de construire.

L'architecte et l'industriel sont tous les deux des gens d'esprit, des concepteurs. L'architecte et l'industriel ont besoin l'un de l'autre, ils sont complémentaires. Dans cette association fertile, chacun apporte son savoir-faire, l'un dans l'aménagement de l'espace, la prise en compte des besoins, la mise en forme, l'économie de projet ; l'autre dans les process de fabrication, les structures, les techniques...

L'un imagine des formes, des fonctions, des lumières, la part de rêve ; l'autre toutes les ossatures qui l'assoient dans la réalité.

Dans cette partition architecturale, ces acteurs du développement et de l'innovation forment un duo parfait.

Le Prix Duo@Work récompense l'innovation et l'excellence d'une rencontre entre ces métiers pour construire la ville de demain.

Comité d'organisation

Règlement

En partenariat avec l'Unsfa Ile-de-France (affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes), et l'événement ARCHITECT@WORK Paris, ce prix distingue une démarche concertée exemplaire entre un architecte et un industriel.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Tout projet est éligible dès lors qu'il est le résultat d'un parcours concerté, Tout projet est éligible dès lors qu'il est le résultat d'un parcours concerté, entre un architecte et un industriel, en matière de réflexion, d'invention, de création ou d'adaptation d'un produit, ou d'un ensemble de produits.

Le prix distingue les projets qui associent, en étroite complémentarité, recherche architecturale et création industrielle innovante.

Les projets sont récents, en cours d'élaboration ou de mise en œuvre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout duo architecte/industriel menant ou ayant mené une telle démarche peut prétendre à la distinction de leur projet.

Pour cela, il convient de :
S'inscrire avant le **16/10/2023** en retournant le bulletin d'inscription, dûment complété ainsi que le dossier de présentation du projet, constitué de :

- Une note d'intention et d'explication de concourir pour ce Prix (format A4 - recto/verso maximum) ;
- Une vidéo (via Smartphone) de présentation de la démarche pour les deux candidats ;
- Un document graphique sur clé USB ou CD (5 pages maximum) mettant en scène le projet et son aboutissement (dessin, perspective, mise en situation, éléments techniques, ...).

SÉLECTION

Le comité d'organisation du concours se réunit afin de vérifier la conformité des dossiers reçus, du point de vue des critères de sélection, des conditions de

participation et des documents adressés. Le non-respect des critères de sélection, des conditions de participation et des documents demandés entraîne automatiquement le rejet du dossier. Une information motivée est faite par écrit auprès du duo candidat.

Le jury, composé de maîtres d'ouvrage, d'architectes, d'industriels, de représentants du monde des arts et des partenaires se réunit afin de désigner les lauréats : 3ème prix, 2ème prix et lauréat. Il peut également décerner une mention spéciale.

Le jury est souverain dans ses décisions.

RESULTATS

La proclamation des résultats et la remise des prix ont lieu au cours de l'inauguration du salon ARCHITECT@WORK Paris 2023, le 8 et 9 Novembre 2023 à la Grande Halle de la Villette à Paris.

VALORISATION DES PROJETS

Un film mettant en valeur le projet lauréat et présentant aussi tous les projets sélectionnés est projeté sur un écran au-dessus du stand de l'UNSFA IDF pendant toute la durée du salon ARCHITECT@WORK Paris.

Nos partenaires médias relaieront les résultats dans leurs publications.

CALENDRIER

20 juin 2023 : Lancement des candidatures
16 octobre 2023 : clôture des candidatures
24 octobre 2023 : délibération du jury
08 novembre 2023 : remise du prix au Salon ARCHITECT@WORK Paris 2023

Dossier de candidature

Après l'avoir dument complété, adresser le dossier de candidature par mail à duoatwork@gmail.com et par courrier avant le 16 octobre 2023, à l'adresse suivante :

Moira GEY-SMITH, Fadi HABIB et Marie-laure MIROUNET
48 rue de la République – 93100 MONTREUIL
Contact e-mail : duoatwork@gmail.com
Tél : 06 85 23 40 55 / 06 20 40 40 36 / 06 70 73 68 73

LE DUO

Société d'architecture : .....

Nom de l'architecte porteur du projet (en majuscules):

M (1) Mme (1) Mlle (1).....

Prénoms(s) : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

Société industrielle : _____

Nom de l'industriel porteur du projet (en majuscules):

M (1) Mme (1) Mlle (1) _____

Prénoms (s) : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

(1) Rayer les mentions inutiles

LE PROJET

Nom du projet : _____

Etat du projet/ stade d'avancement :

1. de l'idée à l'étude (1)
2. de l'étude aux premières approches techniques (1)
3. des premières approches techniques aux premiers dessins (1)
4. des premiers dessins au prototype (1)
5. du prototype à la fabrication (1)
6. de la fabrication à la mise en œuvre (1)
7. de la mise en œuvre à la première année d'achèvement (1)
8. de la première année d'achèvement à la commercialisation (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Présentation du projet – contexte et objectif – situation actuelle – (15 lignes maximum)

Enjeu et approche technique du projet (6 lignes maximum)

Enjeu :

Approche technique :

PIECES ADDITIONNELLES

- Lettre d'autorisation de communication signée par les directeurs / responsables des deux sociétés, sur papier en-tête officiel au nom de chaque société
- Pièces complémentaires que les porteurs souhaitent joindre au dossier.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Etape	Description	Qui	Echéance
1	Lancement de l'APPEL A CANDIDATURE	Unsfa Ile-de-France	20 juin 2023
2	Envoi des candidatures	Duo constitué entre un architecte et un industriel	Au plus tard le 16/10/2023
3	Réunion du Jury/Audit des candidats / Délibération du Jury	Duos candidats et Jury	24/10/2023
4	Demandes éventuelles de complément de support auprès des duos candidats	Organisation du prix	Semaine 43
5	Envoi des compléments de support sollicités	Duos candidats	Semaine 43
6	Proclamation des résultats	Inauguration du salon ARCHITECT@WORK	08/11/2023
7	Présentation des dossiers par les auteurs au cours du salon	Duo architecte/industriel	08/11/2023
8	Exposition des projets sélectionnés au salon ARCHITECT@WORK Paris	Organisation du salon	08/11/2023 09/11/2023
9	Campagne de communication sur les résultats	Organisation du salon et Unsfa Ile-de-France	A partir du 09/11/2023

ENGAGEMENT

En signant le présent dossier de candidature, le Duo Architecte/Industriel accepte, sans réserve, les conditions décrites ci-avant du Prix Duo@Work.
Les responsables signent le présent document, en paraphant les pages de 1 à 7 et en signant la page 8, en faisant précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour communication », et en ajouter le tampon officiel de chaque société.

Architecte

Nom et cachet de l'entreprise

Signature

Industriel

Nom et cachet de l'entreprise

Signature